

Économie

Inciter les gens à choisir et acheter des produits en connaissant les pratiques RSE des entreprises européennes

Respectable Loge, Triple Union, Orient de Dinan, Région 9

Mots-clés : RSE, Responsabilité Sociétale et Environnementale, Bonnes pratiques, Critères environnementaux, Comportement des consommateurs, Déclaration de performances extra-financières

Constat

Les gens achètent des produits fabriqués en Chine parce qu'ils sont moins chers sur l'étiquette. La Chine a une stratégie de compétitivité par les coûts bas.

Les prix des produits fabriqués en Europe intègrent les coûts sociaux spécifiques à la solidarité développée depuis le XXème siècle. Les prix chinois ne prennent pas en compte cet aspect « solidarité » ni les coûts environnementaux liés à la production ni aux transports.

La situation actuelle :

Avant 2011, au moment de prendre leurs décisions en vue de maximiser leurs profits, les entrepreneurs européens n'intégraient pas ou peu les effets néfastes de la pollution sur l'environnement. De même, les consommateurs ne tenaient pas compte des conséquences délétères de certains produits au moment de l'achat.

En 2011, la loi dite « Grenelle II », impose la rédaction d'un rapport annuel sur les activités liées à la Responsabilité Sociétale et Environnementale. En 2017, l'obligation de ce rapport RSE est remplacée par la "déclaration de performance extra-financière". Celle-ci prévoit la présentation des informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et pour les sociétés cotées, les effets de leur activité quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption.

En outre, les sociétés doivent indiquer les informations relatives aux conséquences sur le changement climatique de leur activité, leurs engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire et de la lutte contre le gaspillage alimentaire, les accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés et aux actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités.

Les déclarations de performance extra-financière sont mises à la libre disposition du public sur le site internet de la société.

Soyons clairs : combien de citoyens consultent ces déclarations avant de procéder à un achat important, celui d'un nouveau véhicule par exemple ?

De plus, l'accord de Paris a fixé les règles du jeu pour permettre de contenir le réchauffement climatique en dessous des 2° en 2050. Le Haut Conseil pour le Climat dénonce le manque de volonté du gouvernement pour faire appliquer les actions requises pour tenir l'accord de Paris.

Point de vigilance : attention au « greenwashing » : les entreprises qui déclarent faire mais dont les actes ne sont pas en rapport avec les déclarations.

Transformer notre modèle économique nécessite le changement de comportement des consommateurs

Le ministère de la transition écologique et solidaire met en œuvre la loi Anti-gaspillage, et au chapitre : « Mieux informer les consommateurs - La transformation écologique de notre modèle économique et social nécessite un changement de comportement des consommateurs et ce changement repose sur une meilleure information. Une telle information rend plus redevables les entreprises de la qualité environnementale et de la durabilité de leurs produits et services. C'est ce cercle vertueux de la transparence de l'information qui est renforcé dans la loi. »

Il est aujourd'hui nécessaire d'accélérer la vitesse de changement des comportements et pour cela inciter les gens à :

- Prendre en compte les risques écologiques et industriels dans leurs choix d'achats
- Acheter local (au moins européen)
- Choisir les produits qu'ils souhaitent acquérir en fonction des comportements sociétaux et écologiques des entreprises qui les produisent.

Propositions

- Augmenter le nombre d'entreprises ayant des activités relatives à la Responsabilité Sociétale et Environnementale et les diffusant :
 - Inciter d'autres types d'entreprises : exemple : SAS d'au moins 100 salariés à procéder à des activités
- Augmenter le degré de connaissance des consommateurs concernant les activités sociétales et environnementales de nos entreprises européennes :
 - Créer le catalogue des entreprises ayant mis leurs rapports RSE à disposition et mettons en avant leurs bonnes pratiques
 - Afficher un « RSE-score » ou « Indice de performance RSE » sur les produits pour faciliter le choix des consommateurs. Cet indice de performance serait calculé par des organismes indépendants des entreprises, à l'image des centres de contrôle technique pour les automobiles – Sur la forme, ce « RSE-score » serait à l'image du "Nutri-score", système d'étiquetage à cinq niveaux, de A à E en fonction de la qualité nutritionnelle des produits, et qui a pour but de favoriser le choix de produits plus sains par les consommateurs.

Affichons un « score RSE » sur les produits pour inciter les gens à prendre en compte les critères environnementaux dans leurs critères de choix avant achat et augmentons le nombre d'entreprises s'engageant dans une démarche d'amélioration RSE.